

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 613-2018

Qu'il y aura une session ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi 14 août 2018 à 19 h 00 à la salle du conseil située au 926, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure présentée par messieurs André et René Ménard. La demande est à l'effet d'autoriser une opération cadastrale sur les lots 3 516 821, 3 516 822 et 3 961 700, ceux-ci étant remplacés par les lots 6 244 472 et 6 244 473.

Que la demande de dérogation mineure vise à permettre un lotissement d'un frontage dérogatoire de 37,14 m et d'une superficie dérogatoire de 772 m².

Que les marges latérales devront être respectées.

Que cette demande de dérogation mineure ne porte aucun préjudice pour le voisinage.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 5^e jour du mois de juillet deux mille dix-huit.

Daniel-Éric St-Onge
Directeur général